

— Fig. Passer réciproquement par des alternatives en sens contraire : *Le président de la République, nommé par l'Assemblée, BASCULERAIT sans cesse de la majorité à la minorité.* (Cormen.)

BAS-DESSUS s. m. (ba-de-su). Mus. Second dessus, dessus moins aigu que le premier. Se dit surtout d'une voix de femme que les Italiens appellent mezzo soprano.

BAS-D'ESTAMIER s. m. Techn. Celui qui fait des bas d'estame.

BASE s. f. (ba-ze — du gr. *basis*, même sens). Point d'appui sur lequel un objet repose par son propre poids : *La base d'une colonne. La base d'un clocher. Chanceler sur sa base. Les députés d'une province étant venus annoncer à Vespasien que, par délibération publique, on avait destiné un million de sesterces à lui ériger une statue colossale, ce prince leur dit en leur présentant la main : « Placez-la ici sans perdre de temps, voici une base toute prête. »* (***)

— Par ext. Partie d'un objet située au niveau du sol, ou point d'attache de cet objet : *La base d'une montagne. La base d'une tour, d'une maison. La base des cornes d'un animal. Saper une tour par la base.*

J'atteignis le sommet d'une rude colline
Qu'un lac baigne à sa base.....

LAMARTINE.

— Poét. Point d'appui imaginaire sur lequel la terre repose : *La terre chancelle sur ses bases.* (Chateaub.)

— Principal ingrédient qui entre dans la composition d'un mélange ou d'une combinaison chimique : *Médicament à base de mercure. C'est l'alcool affaibli qui donne l'eau-de-vie, base de toutes les liqueurs.* (A. Rion.) *On a souvent conseillé de composer des mélanges de fumier avec d'autres substances dont la terre forme la base.* (Malth. de Dombasle.)

— Fig. Principe, fondement : *La justice est la base de toute autorité. La base des vertus, c'est l'amour filial.* (Cicéron.) *La grammaire est la base et le fondement des autres sciences.* (La Bruy.) *Le sentiment de l'amour de soi est la seule base sur laquelle on puisse jeter les fondements d'une morale utile.* (Helv.) *Tout système qui n'a point l'expérience pour base est sujet à l'erreur.* (Dumarsais.) *L'éloge à la vérité pour base.* (Buff.) *Un ministre est toujours un homme en spectacle à l'Europe; son honneur est la base de son crédit.* (Volt.) *L'ordre social est un droit sacré qui sert de base à tous les autres.* (J.-J. Rouss.) *La sagesse est la base de toute vertu.* (J.-J. Rouss.) *La présomption a tant de hauteur et si peu de base, qu'elle est bien facile à renverser.* (Mme de Staël.) *La morale doit avoir le devoir et non l'intérêt pour base.* (Mme de Staël.) *L'arbitraire s'appuie dans sa base toute institution politique.* (B. Const.) *La loi morale est la seule base sur laquelle puisse reposer une éducation complète.* (Mme Guizot.) *L'intérêt ne saurait être la base d'aucun système complet d'éducation.* (Mme Guizot.) *La base la plus inébranlable de l'ordre social est l'éducation morale de la jeunesse.* (Guizot.) *Beaucoup de protestants croient qu'ils ne font qu'user du libre examen et qu'ils restent chrétiens, quand ils abandonnent les bases et s'éloignent des sources de la foi.* (Guizot.) *Ce fut évidemment sur la base chrétienne que s'affermirait le royaume des Capétiens.* (Guizot.) *Bien labourer et bien fumer sont les deux bases de la culture.* (Malth. de Dombasle.) *Plus il entre de plaisir physique dans la base d'un amour, plus il est sujet à l'infidélité.* (H. Beylc.) *La psychologie n'a point de base plus sûre que l'étude du genre humain.* (Vinet.) *Trois vérités forment la base de l'édifice social : la vérité religieuse, la vérité philosophique, la vérité politique.* (Chateaub.) *Tout drame pêche essentiellement par la base, s'il offre des joies sans mélange de chagrins évanouis ou de chagrins à naître.* (Chateaub.) *La religion, cette base fondamentale de la république, avait perdu de son prestige.* (Napol. III.) *La souveraineté du droit divin est la base du despotisme.* (Colins.) *La seule base solide du bonheur des rois est le bonheur des peuples.* (A. Martin.) *La base de toute société rationnellement constituée, c'est la souveraineté individuelle.* (E. de Gir.) *Le sentiment moral est la base de la religion.* (Ed. Scherer.) *Les sciences mathématiques et physiques sont la base des sciences sociales.* (Renan.) *Il se passera bien des années avant que l'Europe ait compris qu'il n'y a d'association solide que sur la base du droit.* (Ed. About.) *L'autorité ne peut avoir pour base que l'affection, la confiance ou la crainte.* (J. Favre.) *La base de l'étymologie est désormais placée dans l'induction historique.* (Litttré.)

De leur trône abattu l'équité fut la base.

LEMERCIER.

— Fam. *Homme carré par la base*, Homme ferme, résolu, franc et ouvert, et dans la parole duquel on peut avoir toute confiance : *J'aime les hommes carrés par la base.* (Napoléon I^{er}.) *Cette expression si énergique a été omise par tous les dictionnaires.*

— Archit. Partie d'un édifice ou d'un support qui repose immédiatement sur le sol, et offre une saillie sur la partie qu'elle supporte : *La base d'une colonne, d'un pilastre. La base est une partie aussi essentielle de la colonne que le chapiteau.* (Millin.) *Base con-*

tinuée, Base qui commence tout un système de supports. *Base mutilée*, Base profilée seulement sur les côtés du pilastre. *Base du fronton*, Corniche horizontale du fronton.

— Géom. Côté quelconque d'un triangle, mais choisi suivant les besoins d'une démonstration ou d'une opération : *Dans le triangle rectangle, c'est toujours l'hypoténuse qui sert de base. La hauteur d'un triangle est la perpendiculaire menée sur la base par le sommet opposé.* *L'un quelconque des côtés parallèles, dans un quadrilatère dont deux côtés sont parallèles entre eux : Base d'un trapèze, d'un parallélogramme.* *Cercle ou polygone sur lequel est construit un cône ou une pyramide.*

— Géom. prat. Ligne droite que l'on choisit sur le terrain, et sur laquelle on élève et on abaisse des perpendiculaires qui aboutissent à chacun des angles opposés : *On doit choisir la base aussi grande que possible, quand on veut mesurer un terrain.*

— Mathém. Nombre qui, dans un système de logarithmes, a pour logarithme 1 : *Dans les logarithmes dont la base est 10, la caractéristique contient autant d'unités qu'il y a de chiffres moins un, dans la partie entière du nombre.* *Nombre exprimant le rapport qui existe entre les différentes unités successives d'un système de numération : 10 est la base du système décimal, parce que chaque unité en vaut 10 de l'ordre immédiatement inférieur ; 12 est la base du système duodécimal.*

— Fortif. Plan par terre d'un ouvrage : *La base d'un bastion. Tracer la base du parapet. Il faut qu'un bastion de terre ait en sa base le double de la largeur qu'il a en sa plus haute superficie.* (Trév.)

— Mus. Tonique ou note fondamentale.

— Perspect. Intersection du plan objectif avec la surface supposée verticale sur laquelle on dessine.

— Chim. *Bases salifiables*, ou simpl. *bases*, Corps susceptibles de neutraliser les acides par leur combinaison avec eux : *Les alcalis sont des bases solubles dans l'eau. Les propriétés des bases ne sont pas absolues, et le même corps peut jouer le rôle de base à l'égard d'un autre.* (Duméril.) *Bases alcalines*, Nom que l'on donne à certains oxydes qui sont des bases plus énergiques que les autres et qui ont plus d'affinité pour les acides. Tels sont les oxydes de calcium, de strontium, de baryum, de lithium et surtout de sodium et de potassium, connus vulgairement sous les noms de chaux, de strontiane, de baryte, de lithine, de soude et de potasse.

— Bot. Partie d'un organe la plus rapprochée de son origine ou de son point d'insertion, et qui est opposée au sommet : *La racine et la tige ont leur base au même point, c'est-à-dire au collet. La base de l'ovaire est le point où il touche au réceptacle.*

— Anat. Point d'attache ou partie inférieure de certaines parties du corps : *La base du crâne, de la colonne vertébrale, etc.* *Base du cœur*, Partie supérieure de cet organe, qui est la plus large, et qui donne naissance aux grands vaisseaux. *Base de l'omoplate*, Partie de cet os la plus voisine des vertèbres.

— Entom. Origine ou point d'insertion des parties extérieures du corps des insectes, telles que les ailes, la tête, les jambes, les antennes, etc. : *La base ou l'insertion de l'antenne est la partie qui sort du front.* (Duméril.)

— Conchyl. Partie de la coquille qui repose sur le dos du mollusque : *On indique par le mot base des parties qui diffèrent en raison des différentes classes de coquilles.* (Deshayes.)

— Dynam. *Base de sustentation*, Plan circulaire sur lequel repose un corps en équilibre : *Un corps est en équilibre toutes les fois que la verticale qui passe par le centre de gravité rencontre la base de sustentation.* *Mamm.* Espace compris entre les extrémités d'un quadrupède. Cette base doit toujours être en harmonie avec la taille des animaux. Plus le poids à supporter est lourd, plus la base doit être développée : *Les animaux amincis, haut montés sur leurs membres, à poitrine étroite, sont généralement d'excellents coureurs ; mais ils sont sujets à broncher, parce que leur base de sustentation n'est pas assez étendue.*

— Astron. Distance prise sur la terre entre deux points très-éloignés, pour servir de base aux triangles qui doivent déterminer la distance des astres : *Le diamètre de la terre est une base trop petite pour servir à mesurer la distance des étoiles.*

— Opt. *Base distincte ou distance focale*, Distance à laquelle les rayons parallèles se croisent en arrière d'une lentille ou en avant d'un miroir concave.

— Techn. Pièce de bois fixée au bas d'une porte et mordant sur la pièce qui forme le seuil. *Moulure ordinaire en cuivre établie au bas des balustrades en fer, et figurant une base de colonne.*

— Syn. *Base, fondement*. La base est ce qui est en bas, c'est la partie la plus basse d'une chose, et celle sur laquelle toutes les autres parties sont appuyées. Le fondement est au-dessous même de la base et il lui sert d'appui comme à tout le reste ; les fondements d'un édifice sont sous la terre. La base d'un

système, d'un raisonnement, c'est la proposition principale sur laquelle toutes les autres propositions sont établies ; mais il faut que cette base elle-même repose sur des fondements solides, c'est-à-dire sur des vérités incontestables. Un mauvais raisonnement peut pêcher par la base : une fausse nouvelle est dénuée de fondement, même lorsqu'elle a pour base l'affirmation d'une personne ordinairement digne de foi.

— Antonymes. Chapiteau, falte, haut, pinacle, sommet, couronnement.

— Encycl. I. — Archit. Conformément à l'étymologie du mot, les architectes entendent par base tout membre d'architecture qui en soutient et en porte un autre, et, plus particulièrement, l'empattement inférieur de la colonne, du pilastre, du piédestal. Suivant le système qui consiste à présenter l'architecture grecque comme une imitation des constructions en charpente (v. ARCHITECTURE), les premiers essais de l'art de bâtir n'offraient point encore l'idée des bases ; les colonnes reposaient directement sur le sol, comme les arbres ou poutres destinés à soutenir le toit de la cabane rustique. Le plus ancien des ordres, l'ordre dorique, conserva cette tradition ; il n'a jamais eu de base chez les Grecs, et ce ne fut que dans quelques monuments que les Romains lui en donnèrent une. Mais, de même que le besoin de préserver de l'humidité les supports de bois plantés en terre et d'élever ceux qui n'avaient pas la longueur voulue, avait fait adopter l'usage d'un ou de plusieurs plateaux, de même on eut recours aux bases de pierre pour élever le fût des colonnes et lui donner en même temps plus d'assiette. Les théoriciens, dont nous venons de reproduire l'opinion, ajoutent que de la multiplicité des plateaux naquirent les tores et les moulures des bases. Scamozzi et quelques autres écrivains pensent que ces diverses parties ont eu pour origine les ligaments de fer qu'on employa primitivement pour assujettir le bas de la colonne. Sans discuter la valeur de ces diverses hypothèses, nous pouvons regarder comme certain que les bases ont été imaginées par les architectes pour élargir le pied des colonnes et leur donner, par suite, plus de solidité, de même que leur tête se développa en forme de chapiteau, afin de présenter à l'architrave un plus large point d'appui.

La base la plus simple, celle qui fut probablement employée dès le principe, est la *plinthe*, qui n'est autre chose qu'un dé de pierre carré. Par la suite, on enrichit cette espèce de socle de tores, de filets, de scoties (v. ces différents mots), qui devinrent autant de divisions de la base. La disposition et la forme de ces diverses parties ont varié à l'infini, suivant le caprice des architectes. Bien que les règles qu'on a voulu établir à cet égard n'aient rien de positif, nous allons les exposer brièvement.

L'ordre dorique, comme nous l'avons déjà dit, n'eut jamais de base chez les Grecs. On peut même affirmer, dit Quatremère de Quincy, que les Romains ne lui en donnèrent point, à proprement parler. Les autorités qu'on a cru trouver dans quelques édifices, n'ont d'autre fondement que le mélange qui s'introduisit entre le dorique et le toscan, et qui a fait attribuer au premier ce qui constitue le second. Vitruve dit expressément que l'ordre dorique n'a point de base. Toutefois, les plus célèbres artistes modernes, Alberti, Barbaro, Palladio, Catana, Serlio, Scamozzi, Perrault, ont admis pour cet ordre la *base attique* ou *alticurve*, composée d'une plinthe et de deux tores de module différent (le tore inférieur étant le plus gros), réunis par une scotie entre deux filets.

La base toscane doit avoir en hauteur, selon Vitruve, la moitié de son épaisseur ; elle se compose d'une plinthe circulaire ayant en hauteur la moitié de son diamètre, et d'un tore mesurant avec l'apophyse ou congé (moulure placée à l'extrémité inférieure du fût) la hauteur de la plinthe. Les modernes ont ajouté un filet entre l'apophyse et le tore. Cette base se rapproche beaucoup de celle que Vitruve a assignée à l'ordre dorique ; la seule différence consiste en ce que, dans cette dernière, une astragale sépare le tore du filet.

La base ionique comprend une plinthe, deux scoties munies chacune de deux filets et séparées par deux astragales, et un gros tore qui domine le tout. La plinthe mesure le tiers de la hauteur totale de cette base ; les deux autres tiers étant divisés en sept parties, on en donne trois au tore supérieur. Les anciens ont rarement fait usage de cette base, que Vitruve dit avoir été commune à l'ordre corinthien et à l'ordre ionique ; ils ont souvent employé pour ce dernier la base attique, comme on le voit dans le temple de Minerve-Poliade et à l'Erechthéion d'Athènes, avec cette particularité que, dans ces édifices, la plinthe a été supprimée à cause de l'étroitesse des entrecolumnements. Philibert Delorme a proposé une base ionique, qu'il dit avoir trouvée dans des édifices antiques ; elle s'éloigne de celle que nous venons de décrire d'après Vitruve, en ce que deux astragales de grosseur différente séparent la plinthe du filet de la première scotie.

La base corinthienne a deux tores comme la base attique, deux astragales et deux scoties comme la base ionique. Suivant Perrault, la hauteur de cette base doit être égale au diamètre de la colonne, et la quatrième partie

de cette hauteur fait celle de la plinthe. Le tore supérieur est plus gros que celui d'en bas. Cette base était inconnue du temps de Vitruve, qui laisse à l'ordre corinthien la liberté d'emprunter la base de l'ionique et ses diverses parties. Les colonnes corinthiennes du monument de Lysistrate, à Athènes, ont la base attique, mais sans plinthe.

La base composite diffère de la corinthienne en ce qu'elle a ordinairement une astragale de moins. Quelques monuments composites, tels que l'arc de Véroine et les thermes de Dioclétien, offrent des bases attiques.

Les règles que nous venons d'indiquer n'ont rien d'absolu, nous le répétons. L'architecte, dit Quatremère de Quincy, reste toujours le maître de varier, de réduire ou de multiplier les membres et les parties des bases, selon la forme ou le caractère de ses édifices. Le goût ou la mesure de leurs ornements comporte encore moins de principes positifs. En général, tout ornement affaiblit la partie sur laquelle on l'applique, soit en la masquant, soit en atténuant la forme même qui en est revêtue. Dès lors, on sent assez avec quelle économie on doit les distribuer aux membres d'architecture dont l'emploi annonce la nécessité d'une force aussi réelle qu'apparente. Les Romains nous ont laissé l'exemple du goût le plus vicieux dans ce genre. Il nous est parvenu plusieurs de leurs bases dont tous les tores, et jusqu'aux moindres listels, sont chargés d'ornements. Lorsque la richesse générale de l'ordonnance paraît exiger, on pourra introduire quelques détails d'ornements dans les moulures des bases ; mais on observera : 1^o de choisir ceux qui seront les plus légers et dont la nature ne tend point à altérer la configuration des membres ; 2^o les bases étant ordinairement à portée de vue, on traitera ces ornements d'une manière douce, et l'on évitera ces taillées trop vives qui font disparaître la finesse primitive des moulures ; 3^o on n'en placera que sur les moulures principales, ayant soin de laisser nues les petites parties qui servent alors de nuance et de liaison, et font briller, par leur repos, les détails des autres.

L'imitation de la base antique persista assez longtemps au moyen âge, particulièrement dans les pays où des édifices romains demeuraient debout ; du reste, on n'observa de règles fixes ni dans les proportions, ni dans les profils ; chaque tailleur de pierre suivait sa fantaisie. Pour ne parler que des constructions élevées dans le nord de la France aux époques mérovingienne et carolingienne, on y remarque parfois des bases très-hautes pour le diamètre des colonnes, ou très-basses pour de grosses colonnes ; elles sont composées tantôt d'un simple biseau, tantôt d'une série de moulures superposées sans motif raisonnable. Ce qui distingue essentiellement, dès l'origine, la base du moyen âge de la base antique, c'est la suppression de la saillie inférieure composée d'un congé et d'un listel, qui, dans la colonne romaine, sert de transition entre le fût et la base. Les tailleurs de pierre s'éparpillèrent ainsi un travail considérable, celui d'évider le fût de la colonne sur toute sa longueur, pour ménager la saillie en question. Une autre innovation, intéressante à constater, s'introduisit au 11^e siècle : on fit reposer sur une base unique, ordinairement circulaire, les piliers composés de colonnes accolées. Ces colonnes conservaient d'ailleurs leurs propres bases, tantôt formées d'un simple biseau (crypte de Saint-Etienne d'Auxerre), tantôt composées de tores, de scoties et de filets (piliers de la nef de Saint-Remy de Reims). Au 12^e siècle, les moulures antiques commencent à faire place à des combinaisons nouvelles : dans plusieurs provinces (Berry, Nivernais), on trouve des bases profilées au tour et offrant une grande multiplicité d'arêtes et de filets ; plus au nord de la France, en Normandie, dans le Maine, les profils sont fins, peu saillants, d'un galbe doux et délicat. C'est surtout dans les constructions élevées par les moines de Cluny, au 11^e siècle, dit M. Viollet-Leduc, que nous voyons la base s'affranchir de la tradition romaine, adopter des profils nouveaux et une ornementation originale, composée quelquefois de feuillages et même de figures d'animaux (bases des colonnes engagées de la nef de l'église de Vézelay). Le savant que nous venons de citer, ajoute : « Les monuments clunisiens offrent seuls, dans la taille des profils des bases, l'application d'une méthode régulière : cette méthode procédait par épannelages successifs, pour arriver du cube à la forme circulaire moulurée... L'épannelage donne à la base quelque chose de ferme, qui convient parfaitement à ce membre solide de l'architecture et, qui contraste avec la mollesse et les formes indéfinies de la plupart des profils des bases romaines. Le tore inférieur, au lieu d'être coupé suivant un demi-cercle, et de laisser entre lui et la plinthe une surface horizontale qui semble toujours prête à se briser sous la charge, s'appuie et semble comprimé sur cette plinthe. Les architectes du 12^e siècle adoptèrent une modification non moins importante : observant que le tore inférieur laisse les quatre angles de la plinthe vides, que ces angles peu épais s'épaissent facilement, ils imaginèrent de les renforcer par un petit contre-fort diagonal, partant du tore. Cet appendice, auquel on a donné le nom de *griffe*, devint bientôt un motif de décoration et revêtit des formes em-